



FRAIS DE NÉGOCIATION A LA CHARGE DE L'ACQUÉREUR

3 100 Euros T.T.C jusqu'à 30 000 Euros

Ensuite :

De 30 001 Euros à 50 000 Euros

6 % T.T.C

De 50 001 Euros à 100 000 Euros

5 % T.T.C

De 100 001 Euros à 150 000 Euros

4 % T.T.C

De 151 000 Euros et plus

3 % T.T.C

Exemple pour un bien vendu 210 000 € net vendeur

Forfait	3 100 €	sur	30 000 €
20 000 x 6 % =	1 200 €	sur	20 000 €
50 000 x 5 % =	2 500 €	sur	50 000 €
50 000 x 4 % =	2 000 €	sur	50 000 €
60 000 x 3 % =	1 800 €	sur	60 000 €

TOTAL 10 600 € 210 000 €



ANJOU IMMOBILIER

ACHAT – VENTE –

HONORAIRES DE LOCATION

A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE	A LA CHARGE DU LOCATAIRE
5 €/m ² TTC de surface habitable au titre des visites, constitution et étude du dossier de location, rédaction de bail	5 €/m ² TTC de surface habitable au titre des visites, constitution et étude du dossier de location, rédaction de bail
3 €/m ² TTC de surface habitable au titre de l'établissement de l'état des lieux d'entrée.	3 €/m ² TTC de surface habitable au titre de l'établissement de l'état des lieux d'entrée.

ANJOU IMMOBILIER – 12 rue Gambetta – 49500 SEGRE EN ANJOU BLEU – Tél. 02.41.26.36.46

Mail : anjouimmobilier49@orange.fr – Site : www.anjouimmobilier.fr

SAS ANJOU IMMOBILIER au capital social de 2 000 €, dont le siège social se situe à SEGRE EN ANJOU BLEU (49500), 12 rue Gambetta, immatriculée au RCS d'Angers sous le numéro 808 175 954 – Code APE/NAF

808 175 954 – Code

6831 Z. Numéro SIRET 808175954000. Carte professionnelle « Transaction sur Immeubles et Fonds de Commerces » n° CPI 4901 2018 000 032 891 délivrée par la Chambre du Commerce et d'Industrie du Maine et Loire.

Ne reçoit aucun fonds, effet ou valeur.